

Conseil communal de Lausanne

Initiative : Question écrite
Titre : Un arbre, un emploi ?
Initiant-e(-s) : Marisa MAURER PUTALLAZ

Lors de l'examen du Préavis N° 2024/40 relatif à l'extension du Collège de La Sallaz et à la relocalisation des clubhouses, il a été expressément indiqué à la commission que les discussions avec les associations concernées – notamment le club de tennis et le club de pétanque – avaient abouti à une solution validée par celles-ci.

Or, il apparaît désormais qu'en raison de contraintes techniques ou de sécurité liées à l'implantation d'arbres plantés il y a moins de dix ans, la grue de chantier devra survoler un – voire deux – courts de tennis durant les travaux, rendant leur utilisation impossible pendant environ deux ans (soit trois saisons sportives). Le clubhouse serait en outre déplacé par rapport aux plans initiaux. Le Service des sports lui-même n'aurait été informé que récemment de ces modifications substantielles.

Ces éléments remettent en question les conditions dans lesquelles le préavis a été examiné et voté à l'unanimité en commission.

Les conséquences pour le club de tennis sont majeures :

- Perte d'exploitation d'un court, voire deux, pendant 2 ans au minimum (soit 3 saisons) ;
- Impossibilité d'organiser les interclubs durant trois saisons ;
- Diminution du nombre de membres, avec des démissions probables et une perte d'attractivité difficilement réversible ;
- Renouvellement du comité dès l'année prochaine rendu très difficile ;
- Licenciement du professeur de tennis (emploi principal) et potentiellement de la concierge ;

Des solutions alternatives qui pourraient limiter l'impact sembleraient pourtant exister : déplacement temporaire des terrains de pétanque et stockage du matériel sur des zones vertes ; déracinement et replantation des arbres concernés, voire remplacement par des arbres de taille équivalente. Il semble toutefois que ces options n'aient pas été envisagées et/ou retenues.

Au-delà de l'impact pour l'association, cette situation engendrera des coûts supplémentaires pour la Ville, par rapport au projet initialement présenté.

Conclusions :

1. Quel est l'impact financier global, pour la Ville de Lausanne, des modifications rendues nécessaires par les contraintes liées aux arbres (adaptation du projet, indisponibilité des installations, éventuelles compensations), et comment ces coûts se comparent-ils à ceux qu'aurait impliqués une solution alternative telle que le déplacement temporaire des terrains de pétanque ou la transplantation/remplacement des arbres concernés ?

Conseil communal de Lausanne

2. Quelles mesures concrètes la Municipalité entend-elle mettre en place afin de préserver la pérennité du club de tennis durant les travaux (mise à disposition d'installations alternatives, compensations financières, prise en charge partielle de charges salariales, autres soutiens), et selon quel calendrier ces mesures seront-elles définies en concertation formelle avec le club ?

Lausanne, le 3 mars 2026
PUTALLAZ

Mme Marisa MAURER

Signataire(s) :


